



Délibération du Conseil d'administration de l'établissement

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Autorisation de signature du marché d'achat d'espaces publicitaires dans les gares, métro, bus, tramway franciliens

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24 ;

Vu la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres de Paris Musées en date du 8 octobre 2019.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer le marché, annexé à la présente délibération, relatif à l'achat d'espaces publicitaires dans les gares, métro, bus, tramway franciliens attribué à la société MEDIATRANSPORTS.

Il s'agit d'un accord-cadre avec marché subséquent.

Le montant prévisionnel annuel est de 1 000 000 € HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public, au titre des exercices 2020 et suivants, sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY